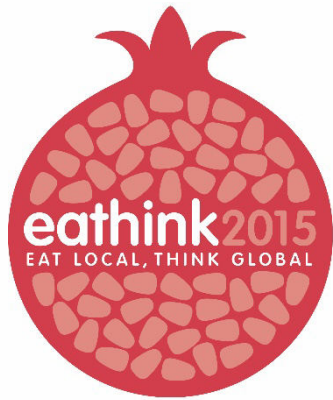


# Info additionnelle pour les professeurs



[www.eathink2015.org](http://www.eathink2015.org)

A project co-funded  
by the European Union



**2015**  
European Year  
for Development

A project implemented by

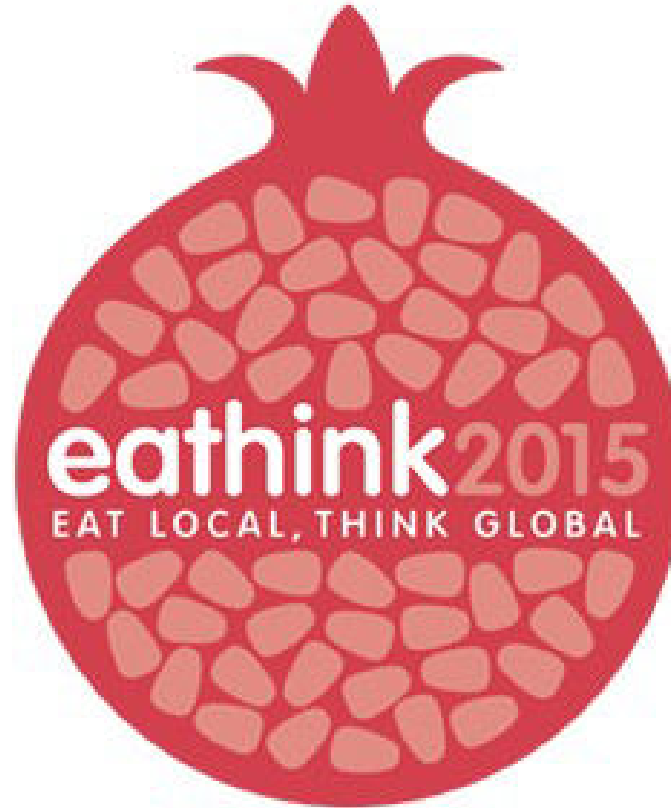


CALOUŠTE GULBENKIAN

*Südwind*



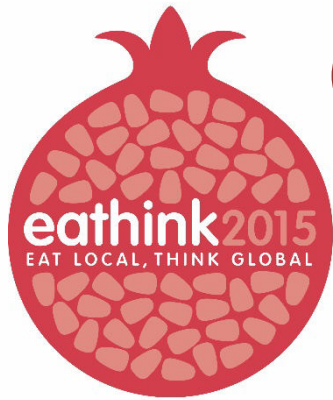
Austria, Burkina Faso, Croatia,  
Cyprus, France, Hungary, Italy,  
Malta, Poland, Portugal, Romania,  
Senegal, Slovenia, Spain.



**Alimentation et ressources naturelles**

**Leçon 2**

**Sécurité alimentaire**



# Contrôle du système alimentaire

[www.eathink2015.org](http://www.eathink2015.org)

A project co-funded  
by the European Union



2015  
European Year  
for Development

A project implemented by



CALOUŠTE GULBENKIAN



Austria, Burkina Faso, Croatia,  
Cyprus, France, Hungary, Italy,  
Malta, Poland, Portugal, Romania,  
Senegal, Slovenia, Spain.

## Concentration et contrôle par quelques entreprises transnationales de l'agroalimentaire

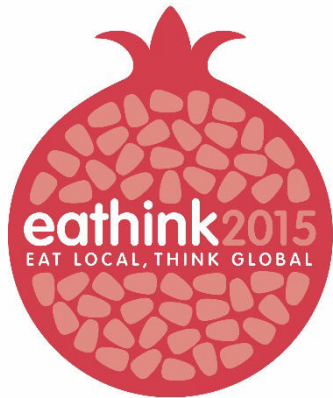
Grâce à la fusion de grandes entreprises et à l'achat de petites entreprises pour obtenir une plus grande part de marché. Le système alimentaire mondial est sous le contrôle de quelques sociétés transnationales.

## Les sociétés transnationales influencent les politiques alimentaires et d'autres politiques

Les sociétés transnationales jouissent d'un grand pouvoir sur la politique alimentaire et agricole, ainsi que sur les politiques commerciales et environnementales, de sorte qu'elles soient conçues pour leurs intérêts plutôt que pour ceux des petits producteurs, des consommateurs ou de l'environnement.

## Les accords de libre-échange remplacent les politiques nationales

Les accords internationaux de libre-échange, tels que l'Accord de libre-échange nord-américain et l'Accord sur l'agriculture de l'Organisation mondiale du commerce, limitent la souveraineté des pays dans l'établissement de leurs propres lois et règlements.



# Les consommateurs

Les consommateurs sont **négativement affectés** puisqu'ils :

- subventionnent, par des impôts et d'autres subventions, des pratiques agricoles et agricoles non durables;
- manquent d'informations adéquates sur l'origine de leur nourriture ou sur la façon dont elle a été produite;
- consomment de la nourriture qui est mauvaise pour leur santé et leur sécurité;
- vivent dans un environnement pollué et dégradé.

[www.eathink2015.org](http://www.eathink2015.org)

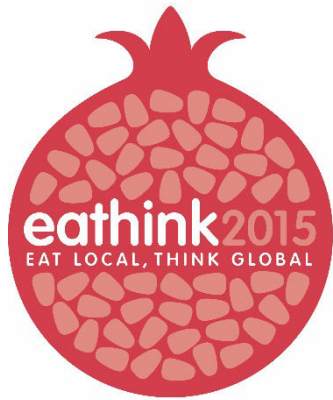
A project co-funded  
by the European Union



A project implemented by



Austria, Burkina Faso, Croatia,  
Cyprus, France, Hungary, Italy,  
Malta, Poland, Portugal, Romania,  
Senegal, Slovenia, Spain.



# 1er principe: La priorité donnée à l'alimentation des populations

« La souveraineté alimentaire place au centre des politiques alimentaires, agricoles, d'élevage et de pêche le droit à une alimentation suffisante, saine, respectueuse des cultures, pour l'ensemble des individus, des populations et des communautés, englobant celles souffrant de la faim, sous occupation, dans des zones de conflits ou marginalisées ; elle rejette l'assertion selon laquelle l'alimentation est un produit comme un autre, géré par le secteur agro-alimentaire. »

[www.eathink2015.org](http://www.eathink2015.org)

A project co-funded  
by the European Union



2015  
European Year  
for Development

A project implemented by

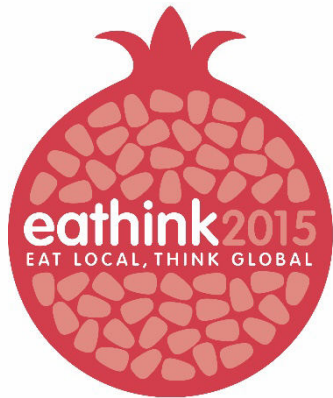


CALOUŠTE GULBENKIAN



Austria, Burkina Faso, Croatia,  
Cyprus, France, Hungary, Italy,  
Malta, Poland, Portugal, Romania,  
Senegal, Slovenia, Spain.

(Extraits du document de synthèse du Forum international pour la souveraineté alimentaire de Nyéléni (Mali), 23-27 février 2007.)



# 2ème principe : La valorisation des producteurs d'aliments

[www.eathink2015.org](http://www.eathink2015.org)

A project co-funded  
by the European Union



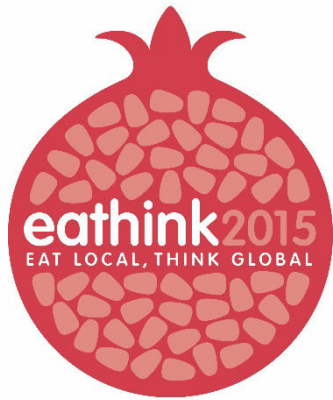
A project implemented by



« La souveraineté alimentaire valorise et soutient les pratiques, de même qu'elle respecte le droit, des hommes et des femmes, des paysans et des petits agriculteurs familiaux, des pasteurs, des pêcheurs artisanaux, des habitants de la forêt, des peuples indigènes et des travailleurs agricoles, des travailleurs de la mer, dont les migrants, qui cultivent, font pousser, récoltent et transforment les aliments ; elle rejette les politiques, actions et programmes qui les dévalorisent, menacent leurs moyens de subsistance et contribuent à les faire disparaître. »

(Extraits du document de synthèse du Forum international pour la souveraineté alimentaire de Nyéléni (Mali), 23-27 février 2007.)

Austria, Burkina Faso, Croatia,  
Cyprus, France, Hungary, Italy,  
Malta, Poland, Portugal, Romania,  
Senegal, Slovenia, Spain.



# 3ème principe : L'établissement de systèmes locaux de production

[www.eathink2015.org](http://www.eathink2015.org)

A project co-funded  
by the European Union



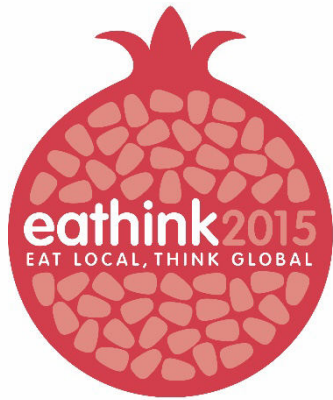
A project implemented by



Austria, Burkina Faso, Croatia,  
Cyprus, France, Hungary, Italy,  
Malta, Poland, Portugal, Romania,  
Senegal, Slovenia, Spain.

« La souveraineté alimentaire rapproche producteurs et consommateurs, les place au centre du processus de décision sur les questions alimentaires. Sur les marchés locaux, elle protège les producteurs du dumping des importations et de l'aide alimentaire, elle protège les consommateurs d'une nourriture nutritionnellement pauvre et malsaine, d'une aide alimentaire inappropriée et d'aliments contaminés par des organismes génétiquement modifiés. Elle permet de résister aux institutions, aux accords et aux pratiques qui dépendent de et qui promeuvent un commerce mondial non durable et inéquitable et qui donnent un pouvoir considérable et injustifiable aux transnationales. »

(Extraits du document de synthèse du Forum international pour la souveraineté alimentaire de Nyéléni (Mali), 23-27 février 2007.)



## 4ème principe : Le renforcement du contrôle local

« La souveraineté alimentaire place la gestion des territoires, des terres, des pâturages, de l'eau, des semences, du bétail et des ressources halieutiques dans les mains des producteurs locaux et respectent leurs droits. Ceux-ci peuvent en faire usage et les partager selon des systèmes socialement et écologiquement durables, qui permettent le maintien de la diversité. La souveraineté alimentaire reconnaît que les territoires locaux ne respectent parfois pas les frontières géopolitiques et permet aux communautés locales d'habiter et d'utiliser leurs territoires. Elle promeut la concertation et l'action collective entre les producteurs de différentes régions et territoires, de différents secteurs d'activités, contribuant à la résolution de conflits internes ou de conflits avec les autorités locales ou nationales. Elle refuse la privatisation des ressources naturelles, qu'elle soit permise par des lois, des contrats commerciaux ou des régimes de propriété intellectuelle. »

(Extraits du document de synthèse du Forum international pour la souveraineté alimentaire de Nyéléni (Mali), 23-27 février 2007.)

[www.eathink2015.org](http://www.eathink2015.org)

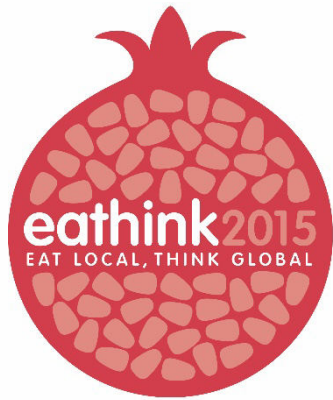
A project co-funded  
by the European Union



A project implemented by



Austria, Burkina Faso, Croatia,  
Cyprus, France, Hungary, Italy,  
Malta, Poland, Portugal, Romania,  
Senegal, Slovenia, Spain.



## 5ème principe : La construction des savoirs et savoir-faire

« La souveraineté alimentaire se construit sur les savoirs et savoir faire locaux des producteurs et sur leurs organisations locales qui préservent, développent et gèrent les systèmes de production et de cultures locaux. Pour cela, elle permet le développement de programmes de recherche appropriés et qui ne menacent pas les générations futures. Elle rejette donc les technologies qui les soumettent, les menacent ou les contaminent, comme par exemple l'ingénierie génétique. »

[www.eathink2015.org](http://www.eathink2015.org)

A project co-funded  
by the European Union



**2015**  
European Year  
for Development

A project implemented by



CALOUŠTE GULBENKIAN

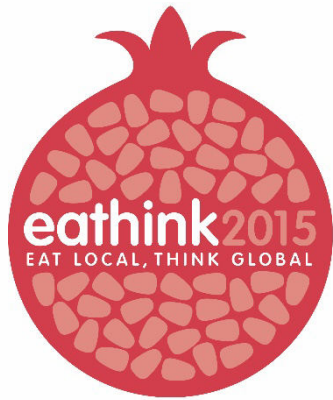
*Südwind*



Austria, Burkina Faso, Croatia,  
Cyprus, France, Hungary, Italy,  
Malta, Poland, Portugal, Romania,  
Senegal, Slovenia, Spain.

(Extraits du document de synthèse du Forum international pour la souveraineté alimentaire de Nyéléni (Mali), 23-27 février 2007.)





# 6ème principe : Le travail avec la nature

« La souveraineté alimentaire utilise les apports de l'environnement selon des pratiques de cultures et de production agro-écologiques diversifiées et faibles consommatrices d'intrants, qui optimisent les apports des écosystèmes, améliore la résilience et l'adaptation, particulièrement face au changement climatique. Elle cherche à guérir la planète pour que la planète puisse nous guérir. Elle refuse les pratiques qui mettent à mal les écosystèmes, les monocultures et les élevages intensifs fortement consommateurs d'énergie, les pratiques de pêche destructrices et les autres modes de production industriels, qui détruisent l'environnement et contribuent au réchauffement mondial. »

[www.eathink2015.org](http://www.eathink2015.org)

A project co-funded  
by the European Union



2015  
European Year  
for Development

A project implemented by



CALOUŠTE GULBENKIAN

Südwind



Austria, Burkina Faso, Croatia,  
Cyprus, France, Hungary, Italy,  
Malta, Poland, Portugal, Romania,  
Senegal, Slovenia, Spain.

(Extraits du document de synthèse du Forum international pour la souveraineté alimentaire de Nyéléni (Mali), 23-27 février 2007.)